



Guéret, le 7 novembre 2018

Communiqué de presse

Élection municipale partielle complémentaire à Anzême les dimanches 2 et 9 décembre 2018

À la suite du décès de Monsieur André REVEIL, conseiller municipal d'Anzême, de la démission de Monsieur Alain FAVIERE, de ses mandats de maire et conseiller municipal d'Anzême, de la démission de Monsieur Alain HIRAULT, de ses mandats de troisième adjoint et conseiller municipal d'Anzême, et en application des articles L. 2122-8 et L. 2122-14 du code général des collectivités territoriales, l'organisation d'une élection municipale partielle complémentaire s'impose afin de pourvoir les trois sièges vacants.

La Préfète de la Creuse, a fixé par arrêté du 5 novembre 2018 la convocation des électrices et des électeurs de cette commune.

Le 1^{er} tour a été fixé au dimanche 2 décembre 2018
et l'éventuel **second tour** aura lieu **le dimanche 9 décembre 2018**

Contact Presse : Jean-François RENGAR - Tél 05.55.51.58.95
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex
Tel : 0810 01 23 23 - Fax : 05.55.52.48.61 - www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse